

Demander un certificat de baptême et/ou de confirmation

Pour être parrain, marraine, pour un mariage, pour une confirmation, pour une première communion, un acte de baptême et /ou de confirmation est demandé.

Vous avez été baptisé à la paroisse de la Visitation en l'église Notre Dame de Bon Secours (1 Place du château 69003 Lyon) ou bien l'église Sainte Jeanne d'Arc (19 Rue Jeanne d'Arc 69003 Lyon) et vous avez besoin d'un certificat de baptême / de confirmation ?

- Voici la procédure pour obtenir un certificat :

La demande se fait par mail à l'adresse mail suivante :

paroisse.visitation@lyon.catholique.fr

- ➔ Merci de vous munir d'une pièce d'identité, de la scanner et de la joindre au mail

Dans votre mail, indiquez :

- Vos noms, prénoms, date et lieu de naissance, coordonnées téléphoniques et mail
- Le motif de la demande
- Une copie de votre pièce d'identité recto-verso (et celle de votre enfant si c'est pour lui/elle).
- Une enveloppe timbrée libellée à votre adresse pour la réponse.

Attention : ces certificats ont un caractère privé et confidentiel, ils ne peuvent être délivrés qu'à la personne concernée par l'acte et, s'ils sont mineurs, à leurs parents.

Pour un acte de baptême en vue d'un mariage, c'est habituellement la paroisse où aura lieu le mariage qui s'occupe de rechercher les certificats de baptême des futurs conjoints.